A partir n° série : 3.281.501

NOTICE DESCRIPTIVE DU VÉHICULE AUTOMOBILE TYPE ID 19 PA

CONSTRUIT PAR LA **Société Anonyme ANDRÉ CITROËN**

Capital : 256 200 000 NF - 117 à 167, Quai André-Citroën, PARIS (XV°)

Marque : CITROËN
Type : ID 19 PA
Genre : Voiture particulière.
Poids total autorisé en charge : 1 720 kg
Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 5

I. CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

2 essieux et 4 roues, roues motrices avant.
Caisse monocoque à longerons intégrés, l'ensemble supportant les organes mécaniques.
Les longerons et la plateforme sont en tôle d'acier ; les longerons sont renforcés par plaques de renfort et fourrures.
Moteur à l'avant ; son axe est parallèle à l'axe du véhicule.
Cabine de conduite en arrière du moteur.

II. DIMENSIONS ET POIDS

Empattement	3,125 m
Voie avant	1,500 m
Voie arrière	1,300 m
Longueur du véhicule carrossé, toutes saillies comprises	4,863 m
Largeur du véhicule carrossé, toutes saillies comprises	1,790 m
Hauteur du véhicule carrossé (à vide, en roulage)	1,420 m
Porte-à-faux du véhicule, toutes saillies comprises au-delà de l'essieu extrême :	
vers l'avant	0,980 m
vers l'arrière	0,758 m
Hauteur libre au-dessus du sol	0,145 m
Poids du véhicule carrossé, à vide, en ordre de marche	1 265 kg
sur l'avant	820 kg
sur l'arrière	445 kg
Poids total maximal autorisé en charge	1 720 kg
sur l'avant (maxi à ne pas dépasser)	1 000 kg
sur l'arrière (maxi à ne pas dépasser)	800 kg

III. MOTEUR

Moteur à explosion, 4 temps, 4 cylindres en ligne.
Commande de distribution à l'arrière, par chaînes.
Alésage : 78 mm, course : 100 mm, cylindrée : 1 911
Taux de compression : 8,5
Puissance administrative : 11 ch (onze).
Carburant normalement utilisé : Super-Carburant
Réservoir de carburant d'une contenance de 65 l, [illegible] sous les sièges AR, sur la tôle de fond de caisse.
Régime de rotation du moteur :

a) maximal	4 500 tr/mn
b) correspondant au couple maximal	3 250 tr/mn
c) correspondant à la puissance maximale	4 500 tr/mn

Pot d'échappement plat sous la partie centrale du véhicule : longueur : 995 mm, largeur : 154 mm, hauteur : 101 mm.
Le niveau sonore du bruit produit par le véhicule et mesuré dans les conditions prévues par l'Arrêté Ministériel du 21 Mars 1961 est de 78,5 dB.A
Alimentation du moteur par pompe et carburateur inversé, double corps.
Allumage par batterie et bobine. Avance 12°
Distribution électrique : 12 volts, 1 batterie de 40 Ah.
Graissage sous pression par pompe dans le carter inférieur.
Refroidissement par eau, radiateur, thermostat et ventilateur à l'avant.
Capacité du système de refroidissement : 11 litres, y compris le système de chauffage.
Perturbations radioélectriques : ce véhicule est équipé d'un dispositif antiparasites d'un modèle agréé, pour ce type de véhicule, par la R.T.F.

IV. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage entre moteur et boîte de vitesses, à disque unique fonctionnant à sec, commandé par pédale.
Boîte de vitesses sans prise directe, comportant 4 vitesses avant et 1 marche arrière ; la commande est mécanique, elle se fait par un levier placé sous le volant.
L'arbre secondaire porte le pignon d'attaque du couple conique. Les arbres du différentiel, commandent, par l'intermédiaire d'arbres de transmission munis de joints de cardan, les roues avant qui sont motrices et directrices.
Pneus de 165-400 X à l'AV, 155-400 X à l'AR et 155-400 X en roue de secours.

Démultiplication de la transmission :

Combinaison des vitesses	Rapports de la boîte	Couples coniques	Démultiplication totale	
			Couple 8×31	Couple 7×31
1re	0,282		0,0727	0,0634
2e	0,515		0,1328	0,1163
3e	0,815	8×31	0,2102	0,1833
4e	1,174	ou	0,3028	0,2641
AR	0,262	7×31	0,0675	0,0589

Avec des pneumatiques 165-400 X, dont la circonférence de roulement sous charge est de 2,01 m au régime moteur de 1 000 tr/mn, la vitesse atteinte est de :

Combinaison des vitesses	Vitesses en kilomètres/heure	
	Couple 8×31	Couple 7×31
1re	9 environ	8 environ
2e	16 »	15 »
3e	26 »	23 »
4e	37 »	33 »
AR	8 »	7 »

Au régime correspondant à la puissance maximale du moteur, la vitesse maximale du véhicule ressort à 167 km/h environ.
Autres montes de pneumatiques autorisées :
165-400 X à l'AV et à l'AR, 17-400 X à l'AV et à l'AR.
Poussée et transmission des réactions de freinage par les bras de roues.
Indicateur de vitesse sur la planche de bord, sous le volant.

V. SUSPENSION

A l'avant : les roues sont indépendantes ; chaque roue est articulée sur le châssis par un parallélogramme ; le bras supérieur de chaque parallélogramme est relié à un levier à 3 têtes dont l'une vient prendre appui sur le piston du cylindre de suspension, les 2 autres servant de butée.
A l'arrière : les roues sont indépendantes ; chaque roue est articulée sur le châssis par un bras ; le bras est relié également à un levier à 3 têtes travaillant dans les mêmes conditions que ceux des roues avant.
Les bras supérieurs des parallélogrammes AV sont reliés par une barre stabilisatrice ; il en est de même des bras arrière.
La suspension est du type hydropneumatique.
Les pressions du système de suspension des roues avant s'équilibrent automatiquement ; il en est de même des pressions du système de suspension des roues arrière.
Les deux systèmes sont alimentés par un réservoir de grande capacité, une pompe haute pression, un accumulateur hydropneumatique équipé d'un régulateur, un distributeur de pression et deux correcteurs.
Capacité du réservoir de fluide : 5,200 l
Volume de l'accumulateur hydropneumatique : 0,380 l
Pression maximale de l'accumulateur hydropneumatique : 175 kg/cm2
Pression maximale d'utilisation : 175 kg/cm2

VI. DIRECTION

Type à crémaillère, la transmission aux roues se fait par leviers et barres d'accouplement.
Sur demande, la direction est assistée par une commande hydraulique alimentée par le circuit des auxiliaires de la voiture. En cas de défaillance du système d'assistance hydraulique, la commande mécanique reste entière.
La démultiplication totale de son mouvement est de 1/20 ou 1/15 pour direction non assistée et 1/15 pour direction assistée.
Diamètre de braquage : 11 m. environ.

VII. FREINAGE

Dispositif principal : il est commandé par une pédale à portée du pied droit du conducteur et agit sur les 4 roues.
Il est constitué par deux circuits indépendants qui agissent, l'un sur les disques des freins AV, l'autre sur les tambours des freins AR.
L'énergie du circuit AV est puisée en priorité dans l'accumulateur de 0,380 l alimenté par le réservoir et la pompe haute pression décrite au chapitre précédent V — SUSPENSION.

VII. FREINAGE (suite)

L'énergie du circuit AR est puisée directement dans la réserve constituée par les sphères de suspension AR.
A la sortie de ces réserves, le liquide vient au doseur commandé par la pédale de frein mettant en action les freins AV et AR.
La pression minimale indiquée par le contacteur de l'avertisseur lumineux est de 70 ± 10 kg/cm2
Diamètre des cylindres de roues AV : 2 de 42 mm
— — — AR : 1 de 18 mm
— des disques de roues avant : 294 mm
— des tambours de roues arrière : 255 mm
Largeur des garnitures des freins arrière : 35 mm
Surface totale du frein principal : 470 cm2
Dispositif de secours et d'immobilisation : un levier à main actionne, par l'intermédiaire de câbles, les segments de freins sur les disques de roues avant.
Surface totale du frein de secours et d'immobilisation : 256 cm2
Rapport des bras des leviers du frein de secours et d'immobilisation : 1/65 environ.
Décélération minimale du véhicule en charge maximale autorisée conforme au Code de la Route : frein principal : 6,5 m/s/s et frein de secours : 2,75 m/s/s.
Indépendance des 2 dispositifs : jusqu'aux segments de frein.

VIII. CARROSSERIE

Décapotable :
Longueur intérieure du pare-brise à la lunette AR 2,200 m
Largeur intérieure aux coudes :
à l'avant 1,410 m
à l'arrière 1,070 m
Hauteur intérieure du plancher au pavillon 1,240 m
Les diverses parties de la caisse, plateforme, montants, panneaux, portes, etc... sont en tôle ; les éléments de l'ossature de caisse, des portes, etc... sont assemblés par points de soudure.
Portes : 2, s'ouvrant vers l'avant, ouverture à bouton-poussoir avec cran de sécurité. Glaces de portes en verre de sécurité. Lunette AR en matière plastique transparente souple.
Pare-brise en verre de sécurité agréé par l'Administration.
Les aménagements extérieurs et intérieurs de ce véhicule répondent aux dispositions de l'arrêté ministériel du 19-12-58.

IX. ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

Feux de route et feux de croisement agréés : 2, réglables par vis.
Feux de position : 2
Feux rouges AR : 2
Feux de stationnement réalisés par l'allumage simultané d'un feu de position AV et d'un feu rouge AR, soit du côté droit, soit du côté gauche.
Signaux de freinage : 2
Indicateurs de changement de direction du type clignotant : 2 à l'avant, 2 à l'arrière.
Dispositifs réfléchissants. : 2
Tous ces dispositifs sont situés aux emplacements et dans les limites réglementaires.

X. DIVERS

Avertisseur de route d'un type agréé.
— de ville — — —
Emplacement et mode de pose des plaques et inscriptions réglementaires :
Plaque constructeur et marque à froid : sous le capot et sur la planche tablier du côté droit.
Plaque moteur : sur le carter moteur côté gauche.
Ces plaques sont rivées sur les organes.
Plaque d'immatriculation : à l'avant et à l'arrière sur la caisse.
Le numérotage dans la série du type commence au n° 3 281 501.

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Constructeur, le 31 Janvier 1961, que le véhicule n° 3 280 101 à moteur n° 21 100 001, ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série CITROEN type ID 19 PA, satisfait aux dispositions des articles R. 54 à R. 62, R. 69 à R. 97 et R. 104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

A Paris, le 1er Février 1961
L'Ingénieur des T. P. E. (Mines)
(signé : FLAGEOLET)

Vu et approuvé
Enregistré sous le N° AA 776-60
A Paris, le 1er Février 1961
L'Ingénieur en Chef des Mines
(signé : HELIOT).

Vu,
Paris, le 1er Février 1961
L'Ingénieur des Mines
(signé : FREDY)

Toute transformation du châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 à 62, 69 à 81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus doit faire l'objet d'une déclaration à la Préfecture.

N° 7050 7-62 Fl. 250 + 175

REG. AA N° 216-61

La notice ci-dessus précédant le procès-verbal de réception a été mise à jour conformément aux Lettres Ministérielles des 2 Octobre et 3 Décembre 1930. Les prescriptions réglementaires restent satisfaites et aucun changement n'a été apporté aux éléments servant de base pour le calcul de la puissance.
Cette mise à jour est applicable aux véhicules dont le N° dans la série commence au n° 3 280 501.

A Paris, le 13 Juillet 1961
L'Ingénieur des T. P. E. (Mines)
(signé : FLAGEOLET)

Vu et approuvé,
Enregistré sous le N° AA 216-61.
A Paris, le 13 Juillet 1961
L'Ingénieur en Chef des Mines,
(signé : HELIOT)

Vu,
Paris, le 13 Juillet 1961
L'Ingénieur des Mines
(signé : FREDY)

REG. AU N° 645-62

La notice ci-dessus, précédant le procès-verbal de réception et l'additif du 13 Juillet 1961 a été mise à jour conformément aux lettres ministérielles des 2 Octobre et 3 Décembre 1930 et à l'arrêté ministériel du 17 Juillet 1954. Les prescriptions réglementaires restent satisfaites et aucun changement n'a été apporté aux éléments servant de base pour le calcul de la puissance.
Cette mise à jour est applicable aux véhicules dont le N° dans la série commence au N° 3 281 501.

A Paris, le 22 Juin 1962
L'Ingénieur des T.P.E. (Mines)
(signé : FLAGEOLET)

Vu et approuvé,
Enregistré sous le N° AU 645-62
A Paris, le 22 Juin 1962
L'Ingénieur en Chef des Mines,
(signé : HELIOT)

Vu :
Paris, le 22 Juin 1962
L'Ingénieur des Mines,
(signé : ARNOULT)

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Je, soussigné, André PETELLE, représentant dûment accrédité de la Société Anonyme ANDRÉ CITROËN, Constructeur, certifie :

a) que le véhicule :

1 Genre	Voiture particulière
2 Marque	CITROEN
3 Type	ID 19 PA
4 N° dans la série du type	3 281533
5 Source d'énergie	Essence
5bis Cylindrée (cm3)	1.911
6 Puissance administrative	11 ch (onze)
7 Carrosserie	Décapotable
8 Nombre de places (y compris le conducteur)	
9 Charge utile	
10 Poids à vide	
11 Poids total autorisé en charge	

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

b) Que ce véhicule sort de nos usines le

pour être livré à M.

Fait à Paris, le